

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/04
Séance du 28 février 2022

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 27 janvier 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : Mme LABONNE-NOLLET Laurie à M. BERDAGUE Patrick, M. BENCADI Karim à Mme BOUCLIER Florence, Mme MATHUS Véronique à Mme MORIN-DESMURS Michèle, Mme MUNCH Armelle à M. Christian LAVENIR.

Absente excusée : Mme DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Affectation du résultat et compte administratif de l'exercice 2022 - Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 655 505,67 € et que les résultats pourraient être affectés comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 421 273,92 €
B – Résultat antérieur reporté	+ 234 231,75€
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT FONCTIONNEMENT	+ 655 505,67 €
D – Solde d'exécution d'investissement	- 90 981,11 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 348 538,76 €
F – Besoin de financement	- 439 519,87 €
AFFECTATION	
• affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 439 519,87 €
• report en fonctionnement R 002	+ 215 985,80 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2022 du budget de la Commune,
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.


Le Maire
Christian LAVENIR